



MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

Affiché le
25/10/11

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2011 à 19h00

Le Maire
Jean-Luc LONGOUR



COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 0	Votants : 13
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille onze le 12 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc LONGOUR, Maire.

ADJOINTS PRESENTS					
A. DEL PIA	M. BOTRINI	C. MORETTI	R. SPINOSA	MT. MONTANOLA	P. MARTOS
CONSEILLERS PRESENTS					
O. GAILHARD	P. GAUBERT	A. LACHEREF	C. MARIOTTINI	V. VESCOVI	E. COSTE
ABSENTS	C. BERNARD	A. DUDON	JM. FREGNANI	JP. VINCENT	
	P. BERNARD	G. DURANT	JC. GIRAUDO		
	V. BOURASSET	A. FABRE	A. MASSA		

Mme Claudie Mariottini a été élue secrétaire de séance.
Présence de M. Claude Alberto, journaliste à Var Matin.

M. le Maire annonce que le quorum est atteint, ceci « grâce à l'unique présence de l'équipe municipale majoritaire », et ouvre la séance du Conseil Municipal Extraordinaire de ce 12 octobre 2011 à 19h15 dont le sujet sera une délibération/motion sur le « Balançan » ; il demande si les convocations, la note de synthèse et les annexes ont bien été reçues par tous. L'assemblée acquiesce.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2011.

Pour	13
Contre	
Abstention	

M. le Maire dénonce l'absence des élus minoritaires, lesquels signent ainsi leur refus d'affronter les suites de leur inconséquence personnelle dans le dossier du « Balançan ». M. le Maire ajoute, qu'une fois de plus l'opposition, mais aujourd'hui dans son intégralité, a déserté les bancs de la République. Il est toujours plus facile de faire passer des communiqués dans la presse plutôt que d'être présent sur les lieux de débat.

Les électeurs jugeront.

M. le Maire dit que l'équipe majoritaire se bat car elle y croit : « comment peut-on imaginer que nous, responsables de cette commune, nous puissions accepter cette situation qui sera à gérer par les générations futures. Il est un fait que ce soir l'opposition n'est pas là pour assumer ».

ORDRE DU JOUR

1. POLE ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Délibération – motion sur la gestion des déchets dans le Var et la situation problématique du « Balançon » - Fermeture du site en 2014

M. le Maire prend la parole et explique que ce dont il est débattu ce soir est une affaire grave. Le Cannet des Maures est l'exutoire de tous types d'ordures ; situation autorisée par des arrêtés préfectoraux opportunistes et univoques au profit de l'entreprise PIZZORNO et cela jusqu'à fin 2013 minimum.

L'arrêté préfectoral complémentaire du 29 juillet prévoit ainsi que, jusqu'au 31 décembre prochain, les boues des stations d'épuration de tout l'est varois viendront telles quelles au « Balançon ».

Nous avons dénoncé ce procédé et venons de recevoir de la préfecture les pièces administratives dont nous avons demandé copies début août. Au vu de ces documents, il est avéré que ces boues sont venues en fait au Cannet des Maures sans autorisation (visite de l'inspecteur des installations classées du 3 novembre 2011). A la suite du contrôle de la DRIRE, M. PIZZORNO a prétexté qu'il faisait venir les boues pour tester le sécheur de boues du Cannet des Maures... D'une part, nous avons assez de boues ici pour tester sans en faire venir d'autres. D'autre part, ce sécheur de boues n'a aucune existence légale car le permis de construire n'a pas été obtenu... Ceci est l'exemple même de la méthode PIZZORNO qui, avec la complaisance de l'Etat espère régularisation, ce qui est déjà fait !

Nous en avons assez !

Nous faisons valoir nos droits sur les plans juridiques et républicains ; mais il va falloir aussi nous mobiliser et aller dans la rue, car cette situation est une HONTE !

M. le Maire fait à présent lecture de la motion de soutien de la Communauté de communes Cœur du Var en date du 11 octobre 2011.

Il ajoute que ses collègues des territoires voisins ne font rien pour sortir de cette situation, ce qui a généré les 10 millions de tonnes déversées au Cannet des Maures.

Il entend dire : « Le maire a été élu sur ce thème : il ne veut pas se déjuger » ; mais il leur répond : « C'est l'honneur des politiques que de respecter leurs promesses, mais là il s'agit surtout d'un combat pour les générations futures ».

Le responsable du SMIDDEV, syndicat qui gère le site de Bagnols en Forêt, n'a-t-il pas osé dire : « On ferme Bagnols pour tout amener au Balançon - c'est la solution la moins chère » !

M. le Maire dit que l'image de la Commune est altérée ; il espère, surtout, qu'il n'y aura pas de problèmes de santé. L'expertise en cours démontrera sans doute qu'il y a pollution ; ça n'est certainement pas en rajoutant des boues liquides que l'on va la diminuer....

Si on ne fait rien, on court très sérieusement le risque que l'activité reparte pour 6 ans à partir de juin 2014.

M. le Maire fait référence à un article récent du Monde qui affirme qu'à l'horizon 2015, 22 départements français pourraient être contraints d'exporter leurs ordures. Notre territoire apparaît déjà en noir sur cette carte. On cite le cas de la Corse qui exporte ses déchets sur le continent à 450 euros la tonne. Chez nous, les élus attendent et se reportent sur le Balançon...

M. le Maire précise que la délibération présentée ce soir est, certes, un peu longue, mais qu'il est important que tous les aspects soient bien expliqués et bien compris. M. le Maire procède à la lecture du document, qui reprend entre autres, les visas et l'historique du dossier.

Il fait remarquer que l'Etat est allé jusqu'à considérer que les analyses effectuées en 2009, révélant pourtant la présence d'arsenic, n'étaient pas un problème.

Cela fait 37 ans que cette situation dure : en 1974, ce sont 24 communes qui venaient jeter leurs déchets au Balançon ; aujourd'hui ce sont 127 communes sur 153 qui peuvent acheminer leurs déchets au Cannet des Maures.

En 2006, le groupe PIZZORNO a dépassé les normes, mais a continué d'entasser les ordures pendant 2 ans. Le groupe a été condamné sur le 2ème semestre 2006 pour activité illégale.

En 2008, à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, M. le Préfet est passé au-dessus du Maire du Cannet des Maures et a mis en place un Projet d'Intérêt Général.

Le 12 juin 2009, M. le Préfet autorise le site n° 4 avec intégration dans le Plan Départemental des Déchets ménagers.

Le 5 août 2010, la SAS SOVATRAM et M. PIZZORNO ont été condamnés à des amendes respectives de 20000 € et 5000 € suite à la procédure initiée par la DRIRE à laquelle la commune s'est portée partie civile et a réservé ses droits en fonction des résultats de l'expertise en cours.

Aujourd'hui, la municipalité saisit M. le Préfet du Var en urgence, ainsi que les autorités locales et nationales. Elle souhaite aussi s'appuyer sur les associations et la population.

M. le Maire ajoute qu'il faut mettre un terme à cette situation sinon, « on va en prendre pour longtemps » : si au bout des 11 ans, aucune solution n'était trouvée, bien que l'installation de stockage des déchets soit dans la Réserve Naturelle Nationale, l'Etat prendrait ses dispositions et accroîtrait les tonnages.

M. le maire conclut en précisant qu'il espère que la justice va dire STOP à l'Etat et à ses collègues maires.

M. R. Spinosa souhaite préciser que ce combat est celui d'une équipe soudée derrière et avec le maire dans le prolongement d'Ethique Environnement. Si certains citoyens ne sont pas sensibles à l'environnement, ils pourraient au moins se mobiliser pour la vision de la justice pour eux et leurs enfants.

_____ Exceptionnellement, la parole est donnée aux cannetois, venus nombreux, ainsi que les membres de Ethique Environnement, pour exprimer leur refus et leur détermination d'en finir avec cette installation au cœur de leur lieu de vie.

Une cannetoise souhaite savoir pourquoi depuis tant d'années aucune solution n'a été trouvée, pourquoi chaque canton ne se prend-il pas en charge ?

M. le Maire répond que la municipalité précédente adhérait à ce dispositif, ce qui arrangeait bien tout le monde.

En 2008, la situation a changé et tout un arsenal juridique a été mis en place pour faire plier la nouvelle équipe. Depuis 2005, le Département est peu actif et se décharge sur les maires des différentes communes qui se défaussent et se reportent sur le Balançan. Mais, il faut tout de même noter que, précédemment, l'Etat a été en charge de ce dossier pendant 31 ans !

M. le Maire ajoute que la motion de la Communauté de communes rappelle la responsabilité des élus.

Il précise que le Var est l'avant dernier département de France à faire du tri et recycler les déchets ! Il faut une volonté pour y arriver ensemble. Le Grenelle de l'Environnement fait que le prix à la tonne ne fera que croître.

Un administré fait remarquer que depuis qu'on accueille les boues, « ça sent mauvais ».

M. le Maire confirme quelques retours d'information à ce sujet. La population doit être vigilante et ne doit pas hésiter à manifester son mécontentement. Il explique que pour remédier à ce problème, M. PIZZORNO a mis en place en haut de la colline de gros ventilateurs qui diffusent du parfum provenant de Grasse ! Jusqu'où va-t-on !

Une autre personne précise que ces brumisations sont susceptibles également de modifier la nature.

M. le Maire indique que, quand l'Etat ne joue pas son rôle protecteur, c'est aux élus, aux associations et aux citoyens de prendre les choses en mains.

M. P. Garcia, président de Ethique Environnement, précise qu'au niveau associatif, l'association se fait le relais de toutes les préoccupations des cannetois et cannetoises, mais qu'il faut à présent passer à l'échelle supérieure et faire respecter les règles puisqu'elles existent.

Mme M. Botrini ajoute que les habitants n'ont sans doute pas bien pris la mesure du désastre (pollution, santé), mais aussi de ce que cela va leur coûter, de l'impact financier sur les familles

quand ces ordures vont être délocalisées. Il n'y aura pas beaucoup d'autres occasions comme aujourd'hui de dire STOP.

M. le Maire évoque le sondage organisé par Var Matin – Edition de Brignoles via internet : à ce jour 92 % des internautes qui ont participé sont pour la fermeture du site.

M. R. Spinosa (adjoint au maire) ajoute que l'on s'est aussi laissé piéger par l'exploitant du site qui maîtrise très bien la communication. Ainsi, on parle de « centre d'enfouissement technique » au lieu de « décharge » ; on parle du « Balançon » en oubliant que ce terme définit une zone naturelle où se trouve la décharge – Le Balançon fut un bois – qui ne mérite pas qu'on l'associe à la décharge. Il faut faire attention à la sémantique, qui sous des appellations pompeuses, nuance la nature du site qui demeure bel et bien une décharge.

Une cannetoise fait remarquer que sur la côte (Saint-Tropez par exemple) les déchets ne sont pas triés : tout arrive au Balançon.

M. le Maire remercie la population de s'être déplacée ce soir et rappelle qu'il est important de pouvoir compter sur la mobilisation de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 20h15.

